



# L'Info-municipale

## Activités de la Semaine de relâche



Pages 20-21

La Semaine de relâche aura lieu du 8 au 16 mars prochains. Pour l'occasion, on a préparé une belle programmation d'activités pour les plus petits et pour les grands. Il y en aura pour tous les goûts, pour une relâche réussie! Lire plus en pages 20 et 21.



Écoquartier : des étapes importantes franchies, d'autres à venir

Pages 6-7



Zoom sur les travaux publics

Pages 12-13

Décisions du conseil  
■ Page 3

Sécurité incendie  
■ Page 8

Travaux publics  
■ Page 12

Loisirs et culture  
■ Page 18



## Journées de la persévérence scolaire

À la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime du 11 février dernier, les élus et les membres du Groupe de persévérence scolaire présents ont porté fièrement le ruban vert et blanc pour souligner les Journées de la persévérence scolaire, qui avaient lieu du 10 au 14 février derniers. La porte-parole de la persévérence scolaire aux Îles, Cindy Poirier, est également venue partager son parcours scolaire et professionnel et témoigner de ce que représente pour elle la persévérence. Merci d'inspirer nos jeunes et de les inciter à croire en leur potentiel!

Profitons de l'occasion pour souligner la détermination et l'engagement des élèves madelinots dans leurs études et tous les efforts qu'ils investissent dans leur réussite. Ensemble, luttons contre le décrochage scolaire et faisons des Îles une communauté qui valorise l'éducation.



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité

📍 460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec)  
G4T 1A1

🌐 [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)

📞 418 986-3100

✉️ [communications@muniles.ca](mailto:communications@muniles.ca)

### HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30  
Vendredi : Fermé

**L'INFO-MUNICIPALE** est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

**COORDINATION, RÉVISION ET  
RÉALISATION GRAPHIQUE :**  
Service des communications

**COLLABORATION :**  
Services municipaux

**IMPRESSION :** Le RADAR

**TIRAGE :** 7 000 exemplaires

**DISTRIBUTION :** Postes Canada  
ISSN 2371-2031 (imprimé)  
ISSN 2371-204X (en ligne)



**POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :**  
418 986-3100

# Décisions du conseil

Séances du 11 février 2025

## COMMUNAUTÉ MARITIME

### Autorisation de signature – Entente avec la Sûreté du Québec – Programme de cadets

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite améliorer la sécurité publique et le service à la communauté par la mise en place d'un programme de cadets policiers en collaboration avec la Sûreté du Québec (SQ) pour l'été 2025. Un tel programme permettra de renforcer l'effectif de la SQ et d'offrir une expérience enrichissante aux jeunes dans le domaine de la sécurité publique. Le conseil autorise donc la signature de l'entente proposée par la SQ visant à encadrer l'embauche et l'intégration de deux cadets policiers, ainsi que les modalités de leur intégration au sein de l'organisme.

### Affectation de surplus – Contribution municipale au Programme de rénovation des habitations à loyer modique – Projet HLM du village de L'Île-du-Havre-Aubert

L'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH) a déposé une demande au Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) afin de compléter les rénovations aux HLM de L'Île-du-Havre-Aubert. La Communauté maritime a l'obligation de participer à hauteur de 10 % du coût total du projet, ce qui s'élève à 219 117 \$. Le conseil autorise donc l'affectation de la part municipale, à même le surplus libre de la Communauté maritime.

### Adoption du Plan de développement d'une communauté nourricière

La démarche de mise en place du Plan de développement d'une communauté nourricière coïncide avec le renouvellement imminent de la planification territoriale Horizon 2025 et la révision du schéma d'aménagement et de développement de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Comme le projet de territoire Horizon 2025 a comme objectif d'œuvrer à la qualité de vie de ses résidents et que la Communauté maritime a reçu, dans un appel à projets, une subvention du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière, le conseil procède à l'adoption de celui-ci et le transmet au MAPAQ.

### Autorisation de dépôt – Demande d'aide financière – Programme Accueillir en français – Fédération québécoise des municipalités

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est porteuse des démarches d'attractivité, d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, notamment via la Stratégie d'attraction des personnes avec l'appui du Réseau des partenaires en immigration aux îles. Puisque la maîtrise de la langue française est un vecteur essentiel d'intégration et de participation à la vie sociale, économique et culturelle au Québec et aux îles, le conseil confie le mandat au Service de l'attractivité, des communications et de l'expérience citoyenne de déposer une demande d'aide financière auprès de la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2025, dans le cadre de son programme Accueillir en

français, qui offre des opportunités de financement pour des projets favorisant l'intégration linguistique et culturelle.

## Réglementation municipale

Le conseil adopte les règlements suivants :

- Règlement d'imposition n° CM-2025-01 décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2025;
- Règlement n° CM-2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2025;
- Règlement n° CM-2025-03 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 510 000 \$.

Il dépose également le projet de règlement n° CM-2025-04 modifiant le Règlement n° CM-2024-09 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations, et l'avis de motion afférent.

## MUNICIPALITÉ

### Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 22 janvier 2025

Le conseil approuve une demande de dérogation mineure et en refuse une autre, et refuse deux demandes d'approbation de travaux relatifs aux plans d'intégration et d'implantation architecturale de La Grave. Il procède également à l'adoption du premier projet de résolution pour le dépôt d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans le village de L'Étang-du-Nord. Finalement, le conseil accepte un projet de construction d'un immeuble à logements relatif à une demande de dérogation aux règlements d'urbanisme.

## Réglementation municipale

Le conseil adopte les règlements suivants :

- Règlement d'imposition n° 2025-01 décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2025;
- Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025;
- Règlement n° 2025-03 modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 1 190 000 \$.

Il dépose également les projets de règlements suivants et les avis de motions afférents :

- Projet de règlement n° 2025-04 modifiant le Règlement n° 2024-17 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations;
- Projet de règlement n° 2025-05 décrétant une dépense relative à la reconstruction de la station de pompage d'eaux usées SP-3 – Chemin du Parc – Village de Cap-aux-Meules, dont un emprunt de 2 526 022,38 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

Prochaines assemblées municipales le 11 mars 2025, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 7 mars 2025 sur le site Web de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous l'onglet *Affaires municipales*, *Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

# Des nouvelles du plan climat

## État d'avancement de la démarche

Une des premières étapes du volet d'adaptation du plan climat consiste à identifier les aléas climatiques qui affectent notre territoire. Les aléas climatiques sont des événements plus ou moins prévisibles qui peuvent avoir des impacts sur les personnes, les infrastructures et les écosystèmes. Pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine, l'érosion côtière, la submersion, les tempêtes et les précipitations sont identifiées comme des aléas majeurs.

### Aléas majeurs pour le territoire

#### Érosion côtière

Phénomène d'ajustement de la côte qui entraîne une perte de substrat par des processus marins, terrestres ou aériens.

Les Îles-de-la-Madeleine sont parmi les régions québécoises les plus affectées par l'érosion côtière, avec 88 % des côtes touchées.



#### Tempêtes et vents violents

Par leur position au centre du golfe du Saint-Laurent, les îles-de-la-Madeleine sont particulièrement exposées aux tempêtes et aux vents violents. Depuis 2018, l'archipel a connu cinq tempêtes majeures (dont Dorian, 2019 et Fiona, 2022).



#### Submersion côtière

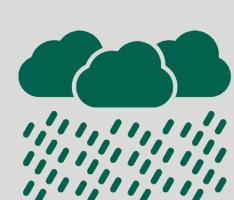
Inondation des terrains côtiers par la mer. Elle peut être temporaire (due aux vagues de tempête ou surcote) ou permanente (hausse du niveau de la mer).



L'élévation du niveau de la mer et l'intensité accrue des phénomènes météorologiques extrêmes auront pour effet d'augmenter les épisodes de submersion.

#### Précipitations

Les changements climatiques amènent une modification des précipitations. Avec l'air plus chaud et plus humide, les précipitations tendent à augmenter. Les épisodes de pluies abondantes ou extrêmes deviendront plus fréquents.



#### Qu'est-ce qu'un plan climat?

C'est une planification territoriale qui vise à aider l'organisation municipale et la communauté à mieux se préparer face aux changements climatiques. Le plan climat comprend deux axes, soit l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre (GES).



Ces aléas préoccupent de manière importante et leurs effets se font déjà sentir, affectant autant le territoire, la population, les infrastructures publiques et privées que les écosystèmes. La démarche d'adaptation du plan climat identifiera les éléments du territoire (systèmes et composantes) sur lesquels ces aléas ont des impacts ainsi que la gravité de ces impacts. Ces aspects permettront ensuite d'identifier des mesures d'adaptation afin d'augmenter la résilience du territoire et de la population.

#### Participez à une première étape de consultation

Une première étape de consultation du plan climat aura lieu prochainement, à laquelle vous serez invités à participer. Cette consultation prendra la forme d'un questionnaire, qui sera mis en ligne au cours des prochaines semaines sur le Portail citoyen. Les détails seront communiqués sur les plateformes de communication habituelles de la Municipalité dans les prochaines semaines : restez à l'affût! Nous avons besoin de votre avis!

Pour en savoir plus sur le plan climat, visitez le Portail citoyen au [www.citoyen.muniles.ca](http://www.citoyen.muniles.ca), sous les onglets *Grands projets* et *Plan climat*.



La démarche du plan climat est financée par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale, un programme découlant du Plan pour une économie verte 2030.

# Capsule changements climatiques

Pour mieux comprendre et agir

## Hausse du niveau marin

La hausse du niveau marin, c'est la montée progressive dans le temps des eaux, causée entre autres par le réchauffement climatique et la fonte des calottes glaciaires. C'est un phénomène qui se vit partout sur la planète.



### Projections

Ces projections sont basées sur les dernières données scientifiques, tirées du 6<sup>e</sup> rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).



	2050	2100
Îles-de-la-Madeleine	0,38 m	0,96 m
Échelle mondiale	0,21 m	0,68 m

### Outil de projection de la NASA

Vous pouvez visualiser les projections attendues de hausse du niveau marin, sur divers horizons de temps (de 2020 à 2150) et selon divers scénarios, certains plus optimistes, d'autres plus pessimistes.



## La toilette n'est pas une poubelle!



### Qu'est-ce qui va dans la toilette?

Excréments, urine et papier de toilette seulement.

### On évite, entre autres :

- |                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| ✗ Les condoms                     | ✗ Les couches                  |
| ✗ Les guenilles                   | ✗ Les coton-tiges              |
| ✗ Les graisses de cuisson         | ✗ Les masques                  |
| ✗ Les résidus alimentaires        | ✗ Les huiles                   |
| ✗ Les produits d'hygiène féminine | ✗ Les lingettes à usage unique |

### Vous offrez des services de restauration?

Si vous êtes propriétaire ou exploitant d'un restaurant ou d'une entreprise effectuant la préparation d'aliments, nous vous rappelons que votre établissement doit posséder une « trappe à graisse » correctement dimensionnée en fonction de vos activités. Vous avez également la responsabilité de procéder à son entretien régulier et de la faire vidanger périodiquement par une entreprise spécialisée.

Les résidus alimentaires, surtout les matières grasses, nuisent grandement au processus de traitement des eaux usées. De plus, les matières grasses sont directement responsables des odeurs nauséabondes qui émanent des infrastructures de traitement.

Jetez vos résidus alimentaires au bac brun, ils feront un excellent compost!

### Les fameuses lingettes à usage unique

Ces lingettes sont les pires ennemis des stations de pompage! Bien qu'étiquetées « biodégradables » elles prennent en réalité plusieurs semaines, voire plusieurs mois à se dégrader alors qu'elles se retrouvent dans les stations de pompage quelques heures seulement après avoir transité par votre toilette. Elles s'enroulent autour des mécanismes des pompes, causant des bris.

Extrêmement populaires depuis la pandémie, elles ont causé à elles seules plusieurs dizaines de milliers de dollars en dommages aux infrastructures municipales.

Évitez si possible de les utiliser, sinon, jetez-les au bac noir.

### Des questions?

Contactez-nous au  
418 986-3100, poste 103.

Merci de votre collaboration!



## Écoquartier Des étapes importantes franchies, d'autres à venir

Le projet d'écoquartier aux îles-de-la-Madeleine a débuté en 2019. Ce projet communautaire innovant et tourné vers l'avenir vise à répondre à des enjeux de logement, à revitaliser le centre de Cap-aux-Meules et à encourager la transition énergétique.

L'écoquartier progresse bien et plusieurs étapes importantes ont été franchies ces derniers mois. Des changements commencent à se voir et l'écoquartier prend tranquillement forme de manière concrète.

### Les citoyens impliqués dans la démarche

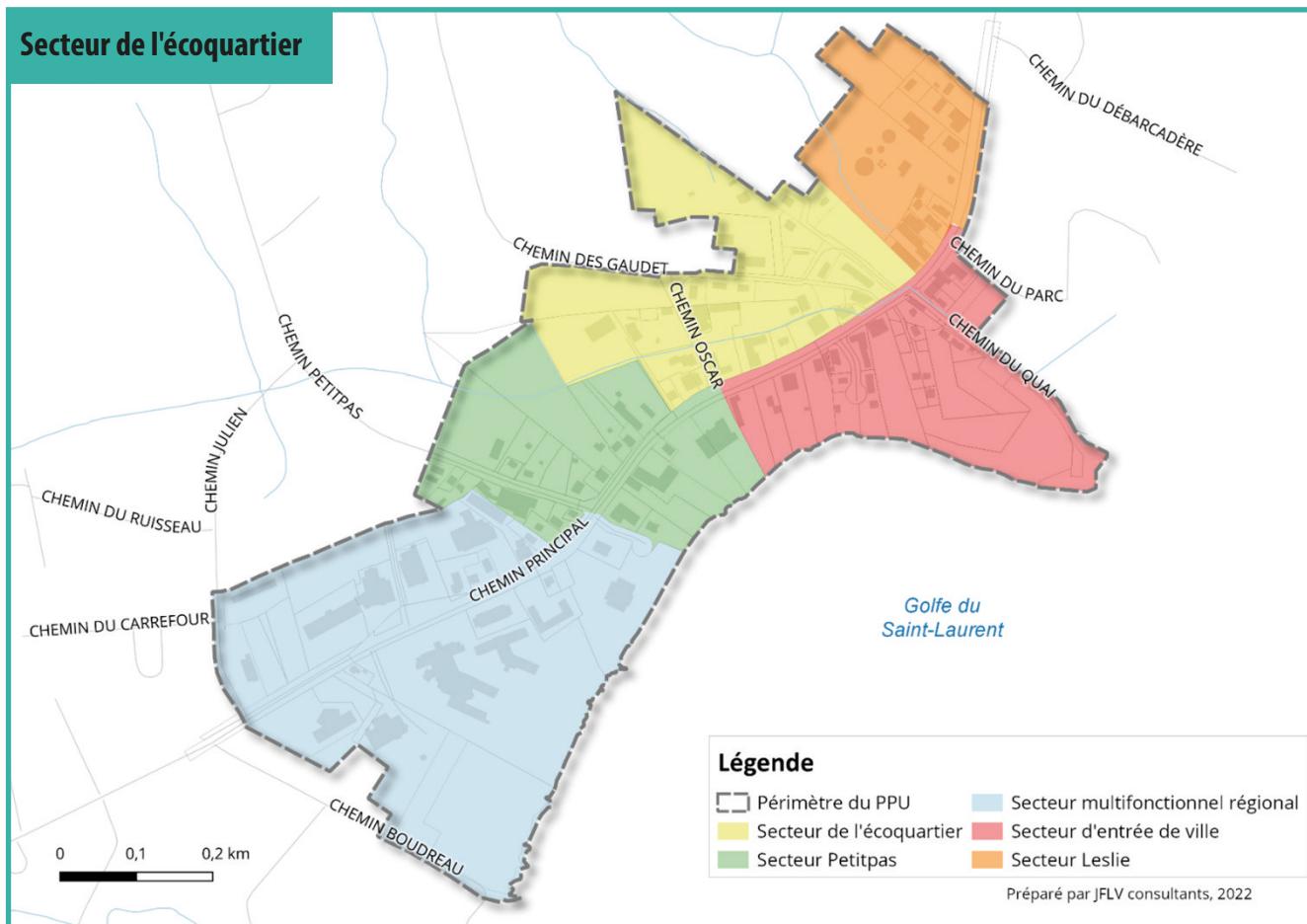
Un atelier de cocréation a eu lieu le 6 novembre dernier, lors duquel une quarantaine de citoyennes et citoyens sont venus réfléchir à l'aménagement de l'écoquartier. Des besoins, des idées et des commentaires sur des sujets aussi variés que l'aménagement d'infrastructures publiques, de parcs, de jardins communautaires et de stationnements, un partage de certaines infrastructures, l'ajout de lampadaires, la mobilité active, l'hébergement, etc. ont été abordés.

La Municipalité a par la suite rassemblé ces pistes de réflexion et les idées qui ont émergé de cet atelier. Un premier rapport a été rédigé et est disponible sur le Portail citoyen au [www.citoyen.muniles.ca](http://www.citoyen.muniles.ca), dans la section *Grands projets*.

Pour vous permettre de mieux visualiser le plan de l'écoquartier, nous travaillons sur la réalisation d'une maquette 3D. Cette maquette tiendra compte entre autres des résultats de l'atelier de cocréation et des règles municipales. Elle permettra de se faire une idée de l'apparence future de l'écoquartier. Une autre rencontre citoyenne aura lieu afin de partager les éléments de cette maquette aux fins de discussion.



**ÉCO QUARTIER  
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**



### Échéancier

Début des travaux de construction Le Phare  
**Octobre 2024**

Atelier de cocréation  
**Novembre 2024**

Début des travaux de déconstruction  
**Février 2025**

Présentation des plans 3D et tenue d'une consultation publique  
**Printemps 2025**

Appels à propositions pour la vente des terrains  
**Été 2025**

## Déconstruction de bâtiments et décontamination des terrains

Les travaux de déconstruction et de démolition de 5 immeubles ciblés ont commencé au cours des dernières semaines. Ces travaux devraient se terminer en juin 2025, à l'exception du bâtiment situé au 237, chemin des Gaudet, qui sera déconstruit à la fin de l'automne 2025. Il s'agit, dans ce cas-ci, de l'ancien magasin municipal.

Une fois les premiers bâtiments déconstruits et démolis, les travaux de décontamination des terrains devraient débuter. Rappelons que les sols de plusieurs terrains situés dans le périmètre de l'écoquartier ont fait l'objet d'une analyse et d'une caractérisation environnementale. Celles-ci ont démontré que certains d'entre eux n'étaient pas conformes aux critères de la Loi sur la qualité de l'environnement et que, par conséquent, ces sols devront être décontaminés avant d'être rendus disponibles à la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels.

Ainsi, au cours de l'été et de l'automne 2025 des travaux de décontamination auront lieu sur 4 terrains situés dans les limites de l'écoquartier. En ce qui a trait au terrain de l'ancien aréna Wendell-Chiasson, les travaux de décontamination sont prévus à l'été 2026.

## Le Phare : un premier projet d'habitation

Le projet Le Phare est amorcé derrière l'ancienne école Marguerite-D'Youville et devrait recevoir ses premiers résidents à l'automne 2025. Le bâtiment offrira 8 logements pour adultes ayant des besoins particuliers.

À l'automne 2025 débutera également la construction du projet d'hébergement de l'Office municipal d'habitation des îles, qui vise à construire 2 immeubles de 12 logements abordables chacun.

*Crédit photo : Le Phare des îles*



Décontamination des terrains des bâtiments déconstruits  
**Eté et automne 2025**

Fin des travaux de construction Le Phare et emménagement des premiers résidents  
**Automne 2025**

**Automne 2025**

## Le marais et le ruisseau

En plus de nos autres projets, nous travaillons au réaménagement du marais et du ruisseau qui traversent le centre de l'écoquartier. Il est prévu d'aménager les rives près de l'ancienne école Marguerite-D'Youville et les zones riveraines du ruisseau. Ces travaux visent à réduire les risques d'inondations lors de fortes pluies ou de dégels.

Notons que le ruisseau est en partie à ciel ouvert et en partie canalisé, ce qui limite parfois l'évacuation de l'eau vers le quai de Cap-aux-Meules. Au fil des ans, les constructions et les aménagements de stationnement ont réduit la capacité du ruisseau à évacuer les excès d'eau.



## Promoteurs

Lorsque les terrains seront conformes et donc prêts pour accueillir des projets immobiliers, ils seront mis en vente. Un appel à propositions sera lancé à l'été 2025. Les promoteurs pourront alors présenter leurs projets. Suivez les plateformes de communication de la Municipalité des îles pour plus d'information et pour ne rien manquer.

## Ministère des Transports et de la Mobilité durable : relocalisation d'activités incompatibles

Au cœur de l'écoquartier se retrouvent les bâtiments qui abritent les activités du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Puisque ces activités sont incompatibles avec les objectifs du projet, des discussions sont en cours avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), propriétaire des bâtiments et des terrains où se déroulent les opérations du MTMD, afin de relocaliser ses activités.

**Suivez l'évolution de l'écoquartier et restez informés des différentes étapes! Visitez le Portail citoyen dans la section Grands projets ou contactez-nous au 418 986-3100, poste 286 ou à [ecoquartier@muniles.ca](mailto:ecoquartier@muniles.ca).**

Fin des travaux de déconstruction  
**Automne 2025**

Décontamination du terrain de l'ancien aréna Wendell-Chiasson  
**Eté 2026**

## Service de sécurité incendie Bilan 2024

L'année 2024 a été occupée du côté du service de sécurité incendie. Voici un bref bilan qui présente les faits marquants de l'année et les interventions réalisées au cours de l'année.



### Répartition des interventions

<b>38</b> dangers électriques	<b>34</b> vérifications d'alarmes
<b>33</b> incendies	<b>20</b> accidents sur la voie publique
<b>18</b> sauvetages	<b>13</b> autres interventions (aide à la population, assistance, etc.)

**Total de 156 interventions en 2024**

**Une augmentation de 3 %**  
par rapport à 2023



### Répartition des interventions par secteur

<b>111</b>	Secteur centre (Cap-aux-Meules, L'Étang-du-Nord, Fatima, Havre-aux-Maisons, Pointe-aux-Loups et L'Île-d'Entrée)
<b>21</b>	Secteur ouest (L'Île-du-Havre-Aubert)
<b>24</b>	Secteur est (Grosse-Île et Grande-Entrée)

### Le service incendie en chiffres

	<b>55</b> pompiers volontaires à temps partiel sur appel (dont 12 lieutenants)
	<b>8</b> officiers supérieurs dont : <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 directeur</li><li>• 1 directeur-adjoint</li><li>• 3 chefs aux opérations</li><li>• 3 capitaines-chefs de caserne</li></ul>
	<b>1</b> technicienne en prévention incendie
	<b>10</b> pompiers en formation
	<b>500</b> heures de formation en 2024
	<b>5</b> casernes (3 principales et 2 secondaires)
	<b>17</b> véhicules (dont 4 VTT et une embarcation)
	Entre <b>150</b> et <b>200</b> appels d'urgence par année

### Budget

**3 %** du budget municipal total, soit **1,2 M\$** en 2024.  
Cela représente moins de 100 \$ par habitant par année.

## Nos pompiers se jettent à l'eau!

En janvier dernier, 33 pompiers des îles ont participé à 3 entraînements pratiques à la Piscine régionale. L'exercice visait notamment à évaluer leur aisance dans l'eau et à rafraîchir leurs connaissances liées aux procédures et au matériel de sauvetage sur glace. Ce fut également l'occasion de sensibiliser les pompiers aux mesures de prévention liées aux travaux à proximité de l'eau, entre autres les mesures de protection en cas de chute dans l'eau avec l'équipement de protection contre les incendies et l'appareil respiratoire. La sécurité avant tout!





## L'avertisseur de monoxyde de carbone

Le service de sécurité incendie vous rappelle que selon le règlement sur la prévention des incendies en vigueur depuis août 2019, il est obligatoire d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone certifié dans tous les bâtiments publics et résidentiels où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Il s'agit d'un geste responsable et efficace, facile et peu coûteux.

### Repérez les sources d'intoxication dans votre résidence

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est pourtant un gaz toxique qui peut être mortel. Plusieurs appareils peuvent dégager du CO et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles.

Ce gaz peut provenir de :

- Vos systèmes de chauffage, tels que votre fournaise, foyer ou chaufferette
- Vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampes, etc.)
- Votre automobile et vos appareils avec moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice).

Même si une utilisation normale de ces appareils ne présente pas de danger, une intoxication au monoxyde de carbone peut se produire si les appareils fonctionnent mal ou encore s'ils sont utilisés dans un endroit mal ventilé.

### Prévenez le pire avec un avertisseur de CO

Un détecteur de CO ressemble à un détecteur de fumée. Il fonctionne de la même façon, avec une pile ou branché au réseau électrique, et peut être acheté à peu de frais dans une quincaillerie. Ce dispositif de sécurité est conçu pour émettre un signal d'alarme lorsqu'il décèle la présence

de ce gaz nocif dans une concentration menaçante pour la santé. Attention! Un avertisseur de fumée classique ne détecte pas la présence de monoxyde de carbone.

### Intoxication au CO : pas de temps à perdre

Si votre avertisseur s'active ou si vous ressentez les symptômes d'une intoxication :

- Faites évacuer immédiatement l'endroit où se trouve l'appareil.
- Laissez les portes ouvertes afin de ventiler complètement l'endroit.
- Fermez, si possible, l'alimentation en gaz.
- Composez le 911 et signalez au répondant la présence de CO dans votre domicile.
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un expert (par exemple : le personnel qualifié du service d'incendie ou votre distributeur de gaz).
- Avant d'utiliser l'appareil à nouveau, faites appel à un distributeur de propane, à un entrepreneur spécialisé en propane ou à toute autre personne possédant un certificat de qualification en matière de gaz. Cette personne pourra procéder aux ajustements nécessaires à une bonne combustion avant de rétablir l'alimentation en gaz à l'appareil.

Pour toutes questions, contactez-nous au 418 986-3100 poste 191 ou par courriel à [incendie@muniles.ca](mailto:incendie@muniles.ca).

### Symptômes d'une intoxication au CO

Les symptômes d'intoxication au CO ressemblent aux symptômes d'une grippe, d'une intoxication alimentaire ou d'une gastroentérite :

- Maux de tête persistants;
- Tension au front et aux tempes;
- Picotements ou rougissements des yeux;
- Sensation de fatigue et de faiblesse;
- Étourdissements, vomissements;
- Perte de contrôle musculaire.

Si d'autres occupants ou vous ressentez ces malaises, déplacez-vous rapidement vers une zone aérée et vérifiez votre état. Si les symptômes persistent, trouvez de l'aide médicale et mentionnez que vous pouvez avoir été exposé au CO. Une grave intoxication peut entraîner la mort en quelques minutes.



### Changement d'heure, changement de pile!

Dans la nuit du 8 au 9 mars, nous changeons d'heure, profitons-en pour vérifier le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée!

L'avertisseur de fumée doit être disposé au bon endroit et de la bonne manière. Idéalement, il est situé dans un corridor, près des chambres à coucher. Il est important d'en installer un par étage dans une maison ou encore un par logement.

Précisons également qu'un avertisseur de fumée possède une date de péremption : il a une durée de vie de dix ans. Vérifiez sa date de fabrication, elle est inscrite sur l'appareil. S'il date de plus de dix ans, il doit être remplacé.

Ces mesures peuvent vous sauver la vie en cas d'incendie.

N'hésitez pas à contacter votre service de sécurité incendie pour plus d'information.

## L'hiver, en cas d'incendie, des sorties bien déneigées peuvent vous sauver la vie

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir sortir rapidement de votre domicile. Cependant, en hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation. Pour faciliter l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie, voici des conseils de sécurité spécifiques à l'hiver et d'autres, plus généraux, applicables en tout temps.



### Conseils de sécurité pour les sorties

Lors d'un incendie, vous pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdrez si la sortie que vous devez utiliser lors d'un incendie est enneigée!

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons et votre terrasse.
- Prévoyez une autre sortie de secours que les portes principales, comme un balcon ou une fenêtre, et assurez-vous que cette sortie est déneigée en tout temps.
- Assurez-vous que les fenêtres sont non seulement déneigées, mais aussi dégivrées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.
- Dégarez vos sorties extérieures des objets encombrants comme les pelles, la souffleuse, les meubles de patio rangés pour l'hiver.
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.



### Autres conseils de sécurité pour faciliter l'évacuation

À l'intérieur de votre domicile, assurez-vous que les voies de sortie, par exemple, les corridors et les escaliers, sont dégagées en tout temps d'objets encombrants, comme les jouets, les chaussures ou les sacs d'école ou de sport.

Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder en utilisant, par exemple, un banc, une chaise ou tout autre meuble.

Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.

Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. S'ils sont défectueux ou qu'ils ont été installés il y a plus de 10 ans, remplacez-les.

### Avez-vous pensé à...

- Vérifier si votre centre de la petite enfance, votre garderie ou votre gardienne en milieu familial a prévu une sortie de secours autre que la sortie principale, et si les sorties de secours sont bien dégagées et déneigées.
- Vérifier si vos parents en perte d'autonomie sont conscients des risques d'incendie et si les sorties de secours de leur domicile sont déneigées en tout temps.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le service de la prévention des incendies de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au 418 986-3100, poste 189.

## Connaissez-vous le rôle des premiers répondants?

La Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine offre un service de premiers répondants disponibles 24/7 pour fournir des premiers soins à une personne en situation d'urgence

### Comment ce service fonctionne-t-il?

Lorsque vous composez le 911, le répartiteur évalue la situation selon des critères précis. Il peut alors décider d'affecter une équipe de premiers répondants pour intervenir rapidement auprès des victimes et stabiliser leur état en attendant l'ambulance.

### Important à savoir

Les premiers répondants ne sont pas automatiquement déployés à chaque appel d'ambulance. La décision revient à la centrale d'urgence 911 en fonction de l'évaluation des besoins. Les premiers répondants sont des gens dévoués pour leur communauté, mais n'ont aucune obligation d'être présents à chaque appel.

### Vous avez une urgence? Composer le 911!

Vous souhaitez simplement avoir plus d'informations sur le rôle, la formation et le fonctionnement des premiers répondants?

Contactez le service de sécurité incendie au 418 986-3100, poste 189 ou à incendie@muniles.ca



## La circulation des VTT sur les chemins publics Une pratique parfois nuisible et surtout dangereuse

L'hiver, il arrive que la Municipalité et la Sûreté du Québec reçoivent des plaintes concernant les VTT qui circulent sur la voie publique. Rappelons que pour circuler sur un chemin, qu'il soit sous juridiction provinciale ou municipale, il faut que la circulation y soit autorisée et qu'une signalisation y soit posée. Un vététiste qui circule sur un chemin public qui n'est pas autorisé par les autorités compétentes est passible d'une amende.

Alors que le nombre de VTT en circulation sur l'archipel est très important, la circulation sur des chemins non autorisés devient d'autant plus dangereuse, tant pour les vététistes que pour les autres usagers de la route. En effet, dans les secteurs non autorisés et non signalés, les usagers peuvent être surpris de voir apparaître un VTT à haute vitesse, ce qui augmente de façon significative les risques d'accident.

Les chemins municipaux sur lesquels il est permis de circuler en VTT apparaissent au Règlement n° 2024-09 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale. Vous pouvez le consulter au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), sous les onglets *Affaires municipales* et *Règlements généraux*.

La Municipalité demande la collaboration de tous et rappelle aux contrevenants qu'ils peuvent être arrêtés par la Sûreté du Québec et subir les conséquences de leurs pratiques illégales et dangereuses.



# zoom sur...

## Les travaux publics

L'équipe des travaux publics à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, ce sont 67 employés qui travaillent pour assurer des services de qualité et des infrastructures sécuritaires pour vous. Au quotidien, elle veille au déneigement, à l'entretien et à la réparation des routes, à la production d'eau potable, au traitement des eaux usées et à la gestion des matières résiduelles.

### Voirie et déneigement

Le Service des travaux publics voit à l'entretien de :

**235 km** de routes municipales

**10 km** de trottoirs

**2000** panneaux de signalisation et enseignes

**10** stationnements

**50** sites (accès aux puits, aux étangs aérés...)

Plus de **175** véhicules et équipements municipaux (camions de pompier, souffleurs à neige, charrues...)



Les travaux publics de la Municipalité des Îles assurent également chaque hiver le déneigement de :

**160 km** de routes municipales

**50 km** de routes appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable

**10 km** de trottoirs

**Le Service des travaux publics compte 14 opérateurs de déneigement.**



Chaque année, l'entretien et le déneigement des routes coûtent environ **4,2 M\$**, dépendamment de la complexité des travaux et de l'état des infrastructures. Seulement l'asphaltage des routes représente des investissements annuels de plus de **1,5 M\$**.

**L'équipe de la voirie et de la gestion des eaux, incluant le personnel administratif, comprend 42 membres du personnel, parmi lesquels on compte 22 employés saisonniers ou occasionnels.**

## Eau potable et eaux usées

Les travaux publics de la Municipalité des Îles entretiennent :

**250 km** de réseaux d'aqueduc

**5** réservoirs

**800** bornes d'incendie

**79 km** de réseaux d'égout

**5** stations de traitement des eaux usées

**17** stations de pompage

### Une eau de qualité

L'eau des Îles est d'excellente qualité. Elle a même remporté le prix de la meilleure eau municipale du Québec en 2014! Pour maintenir cette qualité, plus de **700** analyses sont effectuées chaque année, afin d'assurer la conformité aux normes environnementales.



### Un service rapide et efficace

Le réseau d'aqueduc est vieillissant et environ 10 % de l'eau potable est perdue chaque année à cause des fuites dans les infrastructures. Toutefois, une réhabilitation complète des réseaux d'eau et d'égout coûte environ **500 000 \$** par kilomètre pour chacun des services : il serait donc extrêmement coûteux de remplacer l'entièreté du réseau pour le remettre à neuf.

Malgré tout, le délai de réparation est exceptionnellement rapide : il faut normalement moins de **24 heures** à nos équipes pour réparer un bris d'aqueduc!

## Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles en territoire insulaire comporte son lot de défis, que relève chaque jour l'équipe des travaux publics. À elle seule, elle accapare 18 % du budget municipal, comparativement à 7 % ailleurs au Québec, notamment parce qu'on doit exporter les déchets sur le continent pour qu'ils y soient traités adéquatement.

En 2024 :

**1 264 779 kg** de recyclage (49 remorques) expédiés

**4 704 066 kg** de déchets (182 remorques) expédiés

**3 427 930 kg** de compost traités

**4 767** apports volontaires à l'écocentre

**304** véhicules hors d'usage et  
**30** roulettes démantelés

**5 316 830 kg** de déchets à traiter seulement avec les boues de fosses septiques



Pour accomplir tout cela, l'équipe de l'hygiène du milieu, incluant le personnel administratif, compte au total 25 membres du personnel.

Chaque citoyen produit en moyenne **500 kg** de déchets chaque année

**Merci à l'équipe des travaux publics d'être disponible, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour offrir tous ces services essentiels à la communauté!**



## Déneigement

### Nous travaillons pour que vous puissiez vous déplacer en toute sécurité

Cet hiver, nous avons reçu beaucoup de neige, faisant en sorte que nos équipes de déneigement ont travaillé à pied d'œuvre pour vous permettre de vous déplacer en toute sécurité. Toutefois, même si nos déneigeurs redoublent d'efforts pour vous offrir le meilleur service possible, tout ne peut pas être parfait, surtout avec les quantités de neige importantes que nous avons reçues, souvent mêlées à de grands vents qui complexifient la tâche.

#### Priorités de déneigement

Lors de bonnes bordées de neige, il est impossible de déneiger convenablement toutes les routes. Il faut donc prioriser les routes les plus achalandées et les lieux où la sécurité des usagers serait le plus compromise par l'absence de déneigement. Ainsi, les priorités de déneigement sont établies comme suit :

1. Artères principales et routes de ceinture
2. Secteurs résidentiels, commerciaux et industriels
3. Rues et routes secondaires
4. Rues à faible circulation, ruelles, culs-de-sac et stationnements
5. Trottoirs
6. Bornes d'incendie

Il se peut également qu'un bris d'équipement ou un imprévu, comme une accumulation de neige trop importante ou la visibilité fortement réduite, fassent en sorte que les opérations soient retardées.

#### Ma propriété a été endommagée lors du passage d'une équipe de déneigement, que faire?

Avisez-nous en communiquant avec la réception de la mairie au 418 986-3100 pendant les heures d'ouverture.

#### À quel moment les équipes de déneigement entament-elles leur travail?

**Moins de 1,5 cm d'accumulation ou apparition de verglas :** épandage d'abrasifs.

**1,5 cm d'accumulation** : début du tassemement de la neige sur les rues prioritaires, se poursuivant sur les rues résidentielles lorsque l'accumulation atteint un maximum de 5 cm.

**15 cm d'accumulation** : début de l'enlèvement de la neige par soufflage dans des camions ou sur les terrains. Les équipes travaillent alors jour et nuit jusqu'à ce que l'opération soit terminée.

#### Aidez-nous à vous aider

**Le déneigement, c'est l'affaire de tous. Vous aussi jouez un rôle essentiel dans les opérations de déneigement, et avec des petits gestes simples, vous pouvez nous aider.**

❄ Pelletez ou soufflez votre neige sur votre terrain, et non dans la rue.

❄ Placez vos bacs de collecte sur votre terrain, au bout de votre entrée, et non dans la rue.

❄ Évitez de vous stationner dans la rue ou trop près de celle-ci.

❄ N'enneigez pas les bornes-fontaines situées près de votre propriété.

❄ Évitez de sortir pendant les tempêtes de neige.



## L'hiver et les collectes

Avec les récentes bordées de neige que nous avons eues et l'hiver qui est bien installé, nous vous rappelons l'importance de respecter les consignes suivantes afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement ou aux collectes des matières résiduelles :

- Ne mettez pas vos bacs dans la rue et reculez-les un peu par rapport à la chaussée.
- Si possible, attendez au matin de la collecte pour sortir vos bacs, et rangez-les le plus rapidement possible une fois vidés.
- Pour les commerçants, déneigez bien le dessus et le tour de vos conteneurs (même l'arrière) afin que la collecte des matières résiduelles puisse se faire correctement.

Merci de votre collaboration!

## Bacs non vidés

Il est arrivé que vos bacs ne soient pas vidés lors de la collecte des matières résiduelles? Voici les causes possibles :

- L'attache retenant le couvercle du bac n'a pas été retirée;
- Le bac n'était pas tourné du bon bord (il doit être tourné les roues vers la résidence);
- Il était trop proche d'un obstacle (par exemple, un arbre, un autre bac, etc.);
- Il était trop loin de la chaussée (il doit être à moins de 12 pieds de la chaussée);
- Vous avez mis vos bacs en bordure de la route trop tard (il doit être mis à la route au plus tard à 6 h le matin de la collecte);
- Votre tri n'a pas bien été effectué.

Si votre bac n'a pas été vidé pour l'une de ces raisons, le camion ne reviendra pas le vider : vous devrez attendre jusqu'à la prochaine collecte.

## Pourquoi l'écocentre du CGMR ferme lorsque de forts vents sont annoncés?

Puisque les usagers de l'écocentre du CGMR doivent trier les matériaux dans des conteneurs, il peut être dangereux d'y jeter des résidus lorsque les vents sont forts ou violents, en raison des risques d'envol de toutes ces matières.

Ainsi, lorsque les conditions météorologiques semblent se détériorer, l'écocentre du CGMR peut interrompre ses activités afin d'assurer la sécurité des usagers et des employés. Nous vous recommandons donc de consulter la page Facebook de la Municipalité et de vous abonner au système d'alertes du *Portail citoyen* pour recevoir des alertes lorsque des avis sont émis (la procédure pour se créer un compte se trouve en page 16), pour être informé des fermetures de l'écocentre.

Soyez prévoyant!

## Horaire du CGMR

Le CGMR est ouvert :

- du mardi au samedi, de 8 h à midi et de 13 h à 15 h
- le vendredi est réservé à la clientèle commerciale
- le samedi est réservé à la clientèle résidentielle

Avant de prendre la route, recourez votre chargement d'une toile ou d'un filet afin d'éviter que le contenu s'envole. Les matières doivent être triées avant leur dépôt dans les conteneurs appropriés.



## Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine

### Toujours au courant!

Le système d'alerte du *Portail citoyen* permet de vous aviser par courriel, messagerie texte ou appel automatisé dès qu'un avis est émis. Reports de collectes, fermetures des établissements municipaux, bris d'aqueduc, situation d'urgence... C'est la meilleure façon d'être informé rapidement!

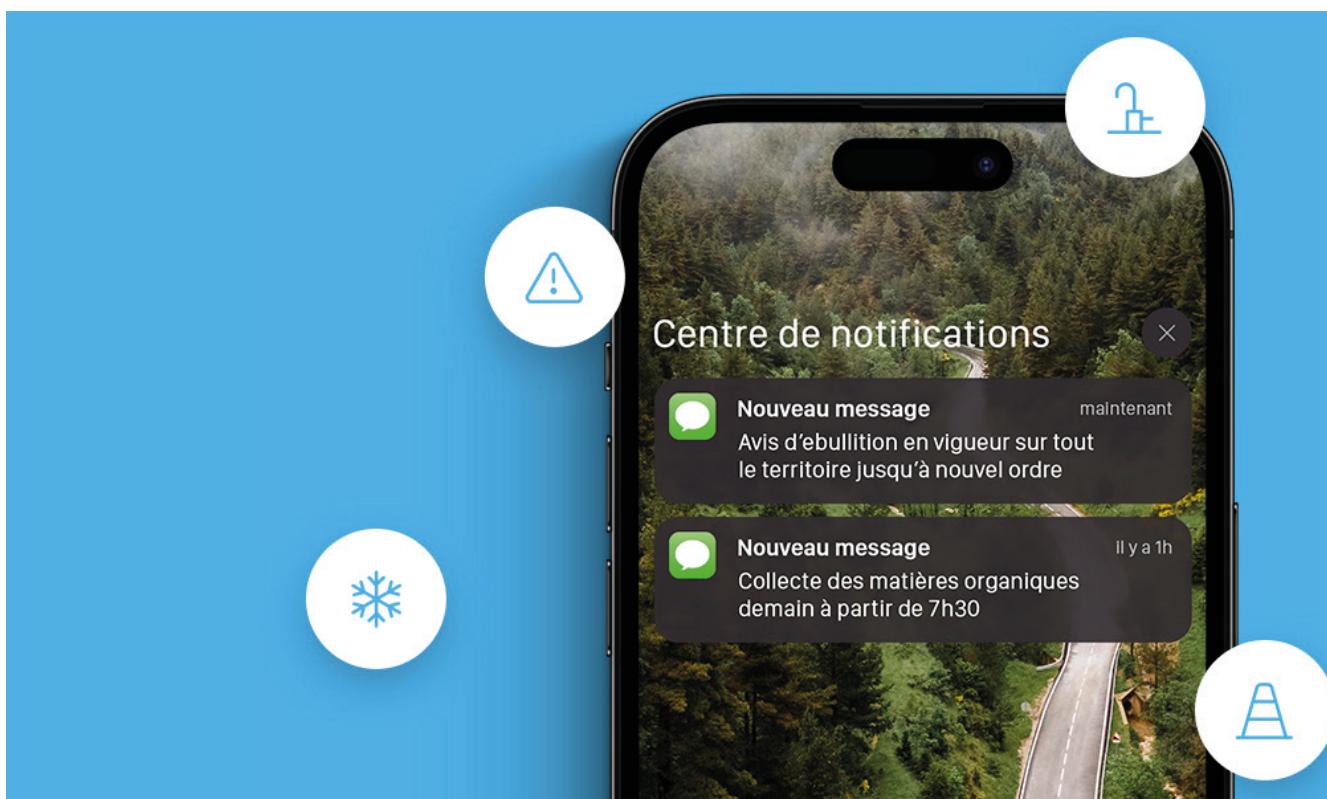
**Si vous étiez abonné à bciti+, notez que si vous souhaitez continuer de recevoir des avis, il est très important de vous créer un compte dans le nouveau portail.**

#### Comment s'inscrire?

1. Rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) et cliquez sur « Avis et notifications » dans les services en ligne.
2. Dans le coin droit de votre écran, cliquez sur « S'inscrire », et une page de connexion s'ouvrira.
3. Cliquez à nouveau sur « S'inscrire » et entrez les informations demandées.  
**Attention!** Si vous avez déjà un compte sur la plateforme *Voilà* (activités de loisir, compte de taxes ou demande de permis en ligne), vous pouvez utiliser les mêmes accès pour vous connecter au *Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine*.
4. Entrez toutes les informations qui vous sont demandées. Si vous voulez recevoir des messages textes ou des appels automatisés, vous devez obligatoirement indiquer votre numéro de téléphone. Cochez la case au bas de la page et cliquez sur « M'inscrire ». **Attention!** Si vous possédez plusieurs propriétés, entrez l'adresse de la propriété pour laquelle vous souhaitez recevoir des avis.
5. Vous recevrez ensuite un courriel d'activation de votre compte. Allez dans votre boîte courriel, ouvrez le message et cliquez sur « Activer mon compte ».
6. Entrez les informations de connexion que vous avez saisies à l'étape 3. Cliquez ensuite sur « Je veux m'abonner » dans l'encadré bleu qui s'affiche pour choisir les catégories d'alertes que vous souhaitez recevoir et la manière par laquelle vous souhaitez être joint.
7. Si vous souhaitez recevoir des appels automatisés et des messages textes, vous devrez valider les numéros que vous avez indiqués. Cliquez simplement sur « Lancer la validation » dans l'encadré bleu qui s'affiche, et entrez le code que vous recevrez par message texte et par appel automatisé.

C'est simple et efficace!

**Si vous rencontrez des difficultés avec votre inscription, téléphonez au 418 986-3100, et il nous fera plaisir de vous aider.**



## Utilisez les services en ligne!



# RESPECT ET COURTOISIE

**Le citoyen mérite  
le respect et la  
courtoisie, notre  
personnel aussi.**



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité



18 Février 2025

# Activités à venir



Détails et inscriptions au  
[www.muniles.ca/evenements](http://www.muniles.ca/evenements)  
ou au 418 986-3100, poste 121.

## Viactive

- **Havre-aux-Maisons : À la Maison de la culture, les lundis à 13 h 30**
- **L'Île-du-Havre-Aubert : Au Centre multifonctionnel, les mardis et jeudis à 10 h 30**
- **L'Étang-du-Nord : Au salon VIP du Centre multisport Desjardins, les mercredis à 13 h 30 (sauf le 26 mars, l'activité se tiendra au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord)**
- **Grande-Entrée : À la salle du Club des 50 ans et plus, les mercredis à 13 h 30**
- **Fatima : À la salle communautaire, les jeudis à 13 h 30**

Programme d'activités physiques destiné aux personnes âgées de 50 ans et plus, conçu et validé par des kinésiologues et des spécialistes de l'activité physique. Aucune inscription requise.

## Tricoter des histoires

**Tous les mercredis à 18 h 30**  
**À la bibliothèque du point de service de Grande-Entrée**

Apportez votre laine, vos aiguilles ou votre crochet et venez tricoter en groupe. Un beau moment pour partager des modèles à tricoter et aussi des histoires d'antan à raconter.



## Atelier d'initiation à la lactofermentation

- **Samedi 22 février de 13 h à 16 h**  
**Local des cuisines collectives de Grande-Entrée (Club des 50 ans et plus)**
- **Samedi 1<sup>er</sup> mars de 13 h à 16 h**  
**Local des cuisines collectives de Cap-aux-Meules (Centre Jos-le-Bourdais)**
- **Samedi 22 mars de 9 h à 12 h**  
**Local des cuisines collectives de L'Île-du-Havre-Aubert (Unîle)**

La lactofermentation est une méthode de conservation simple, économique et bénéfique pour notre santé. Cette technique traditionnelle consiste à faire fermenter des légumes avec des aromates et du sel, le tout sans oxygène.

Dans cet atelier animé par Christine Lajoie, vous aurez l'occasion d'en découvrir les bases tout en réalisant une délicieuse « choucroute pimpée ». Matériaux et aliments fournis.

Inscription requise (places limitées).

Cette activité est offerte en partenariat avec Cuisine collective Îles-de-la-Madeleine.

## Les lundis qui chantent

**Lundis 24 février et 17 mars à 13 h 30**  
**À la salle communautaire de Fatima**

Sylvie Decoste et Carole Painchaud vous invitent à venir chanter avec elles autour du piano. Un cahier d'une centaine de chansons sera mis à votre disposition, vous pourrez choisir celles qui vous inspirent.

Aucune inscription requise.

## Observation des étoiles

**Mardi 25 février à 19 h**  
**Salle l'Étoile du Parc de Gros-Cap**

Une soirée spéciale sous les étoiles, un moment magique d'observation avec Stéphane Lapierre, amateur et passionné d'astronomie. Ce sera l'occasion de découvrir les merveilles du ciel nocturne à travers un télescope, tout en apprenant sur les constellations, les planètes et les objets célestes.

Inscription requise (places limitées).

## Spiz - Détente techno électro-acoustique avec projections

**Mardi 4 mars à 19 h**  
**À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre**

Venez vivre une expérience unique de relaxation sonore avec Le Spiz. Plongez dans un univers de sons électro-acoustiques multiculturels et laissez-vous transporter par des mélodies apaisantes accompagnées de projections planantes. C'est une occasion idéale pour se détendre et découvrir de nouvelles vibrations musicales. Apportez couverture, oreiller et tapis de yoga si vous en avez un.

Inscription requise (places limitées).

## Femmes et racines : une quête généalogique au féminin

**Jeudi 6 mars à 19 h**  
**À la Bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert**

**Mardi 18 mars à 19 h**  
**À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre**

**Lundi 24 mars à 14 h**  
**À la bibliothèque du point de service de Grande-Entrée**

Cette rencontre mettra en avant la généalogie matrilinéaire, qui retrace les lignées de mère en mère, en abordant les défis spécifiques à cette recherche. Les femmes, qui étaient souvent absentes de la scène publique et confinées aux tâches domestiques, rendent cette quête plus complexe. Animée par l'archiviste Mélissa Tremblay, l'activité permettra de retracer l'arbre généalogique d'une pionnière des Îles-de-la-Madeleine et de découvrir les outils du Centre d'archives régional des Îles (CARDI) pour les recherches sur les ancêtres féminines.

## Flamenco : mythe et réalité

**Dimanche 9 mars à 11 h**  
**À la Maison de la culture**

« Flamenco : mythe et réalités » est né d'une commande de l'Université de Montréal. Il s'agit d'une présentation critique de cet art traditionnel espagnol qu'est le flamenco. Prendre la mesure de l'ampleur du métissage qui caractérise cette tradition, en saisir la chronologie des transformations et les liens directs avec l'histoire de l'Espagne nous permettront de gagner en perspective par rapport à une pratique teintée de mythes, qu'il est parfois difficile d'identifier et de déjouer.

## Appel de propositions pour les activités culturelles sur La Grave

La Municipalité a comme mission d'animer le site patrimonial de La Grave avec des activités culturelles gratuites : ateliers pour enfants et pour adultes, animations musicales, conférences et autres rendez-vous propices à la découverte de notre histoire, de notre culture et de notre milieu de vie. Nous sommes à la recherche de propositions provenant d'artistes, d'organismes ou d'animateurs désirant participer à cette offre culturelle et artistique. Les activités sont d'une durée d'une heure et se déroulent habituellement en fin de matinée. Vous êtes intéressés? Faites parvenir vos propositions à [actremblay@muniles.ca](mailto:actremblay@muniles.ca).

## Café philo

**Les jeudis 20 mars, 10 avril et 1<sup>er</sup> mai à 19 h**  
**À la bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert**

Cet hiver, venez philosophe avec Nata Porowska, qui vous propose une introduction à quelques grands concepts philosophiques lors d'ateliers de discussion inclusifs. Une thématique différente sera abordée lors de chacune des rencontres. Celle-ci sera présentée brièvement par l'animatrice, pour mettre la table pour les échanges structurés, qui formeront le cœur de l'activité.

Les thématiques proposées :

- le pouvoir : 20 mars
- l'angoisse : 10 avril
- Introduction aux enjeux philosophiques de l'intelligence artificielle : 1<sup>er</sup> mai

C'est une invitation à explorer les idées qui nous habitent et à les confronter à notre environnement changeant, dans une rencontre de la tête et du cœur, les uns avec les autres. Aucune formation préalable requise. Ouvert à toutes et à tous.

Les ateliers sont indépendants les uns des autres.

## Soirée amicale de jeux de cartes

**Mercredi 12 mars à 18 h 30**  
**À la salle communautaire de Fatima**

Que ce soit au crible, à la mitaine, au 150 ou au 31, les jeux de cartes amusent et divertissent depuis toujours. Peu importe l'âge ou le jeu, partageons ce plaisir ensemble. Vous voulez apprendre ou encore échanger vos connaissances avec jeunes et moins jeunes? Présentez-vous et nous serons heureux de vous accueillir! Jeux et collations fournis.



## Le coin des petits

### Bébé lecteur

**Samedi 8 mars à 10 h 30**  
**À la Maison de la culture**

Histoires et comptines pour accompagner vos tout-petits (0-4 ans) dans leurs premiers pas à la bibliothèque. Animation : Émilie Harvut et Shadel Labrie-Lapierre

### Les p'tits détours

**Tous les mardis du 28 janvier au 3 juin, entre 9 h 30 à 12 h**  
**À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre**

**Jeudis 27 février et 20 mars entre 10 h et 12 h**  
**À la bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert**

Un nouveau rendez-vous de lectures spontanées, comptines et histoires pour les tout-petits. Aucune inscription requise.

### Danse créative

**Vendredis 7 mars et 21 mars à 10 h 30**  
**À la Maison de la culture**

Initiation à la danse créative avec Shadel Labrie-Lapierre pour les enfants de 2 à 5 ans. Venez vous amuser dans un univers créatif et enrichi par des mouvements fondamentaux de base qui développent naturellement les enfants. L'activité sera guidée par l'imaginaire des enfants et sera animée par des musiques variées et joyeuses. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

20 Février 2025

# Semaine de relâche

## Du 8 au 16 mars

Inscription au [www.muniles.ca/evenements](http://www.muniles.ca/evenements)

### Espace bricolage

Tous les jours de la semaine, pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque

Succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre



Pendant la Semaine de relâche, un espace bricolage sera accessible, pour tous, sur les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Aucune inscription requise.

### Mission en mer

Lundi 10 mars à 10 h  
Maison de la culture

Mardi 11 mars à 14 h  
Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert (grande salle)

Venez découvrir le travail passionnant du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)! Lors de cet atelier, l'équipe du CERMIM présentera des vidéos captivantes sur ses projets scientifiques en mer, comme la récupération des engins de pêche fantômes et la prise d'images sous-marines d'espèces en péril.

Aussi, à travers des démonstrations et des simulations interactives, vous pourrez découvrir leurs équipements spécialisés tels que le véhicule télécommandé sous-marin (ROV) et les drones.

Un atelier ludique et participatif, idéal pour toute la famille, sur les thèmes de l'économie circulaire et l'adaptation en contexte de changement climatique.

Une inscription par famille.

### Atelier d'initiation à l'encre végétale

Lundi 10 mars à 13 h 30

Salle des 50 ans et plus de Grande-Entrée

Mardi 11 mars à 13 h 30

Succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Mercredi 12 mars de 10 h à 11 h 30

Bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

Les enfants de 7 à 12 ans sont invités à un atelier interactif pour explorer le pouvoir des colorants naturels extraits de fruits, fleurs et plantes. En mélangeant et testant différentes techniques, ils découvriront comment chaque ingrédient révèle des teintes uniques. Une expérience ludique pour s'amuser en explorant les couleurs dont la nature regorge.

Portez des vêtements appropriés pour un atelier de peinture.

Inscription requise (places limitées).

### Photobook

Jeudi 13 mars entre 13 h 30 et 16 h  
Bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

Viens faire un tour à la bibliothèque avec tes amis pour un photobooth qui sort de l'ordinaire! Jouer avec les pages couvertures, se transformer en personnage, se cacher derrière un livre pour transformer son visage... Qui fera la photo la plus drôle? La plus réaliste? La plus originale? N'hésite pas à apporter des accessoires pour agrémenter tes clichés!



## Décoration de masques

**Jeudi 13 mars à 13 h 30**  
**Bibliothèque du point de service de Grande-Entrée**

À l'aide de papier de soie, de plumes, de tissus ou autre matériel, chaque jeune est invité à décorer son masque, juste à temps pour la Mi-Carême! Tout le matériel sera fourni.



## Danse créative

**Vendredi 14 mars à 10 h 30**  
**Salle communautaire de Fatima**

Initiation à la danse créative avec Shadel Labrie-Lapierre pour les enfants de 4 à 8 ans. Venez vous amuser dans un univers créatif et enrichi par des mouvements fondamentaux de base qui développent naturellement les enfants. L'activité sera guidée par l'imaginaire des enfants et sera animée par des musiques variées et joyeuses. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

## La Guilde - espace de jeux de société

**Lundi 10 mars de 13 h 30 à 16 h**  
**Bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert**  
**Vendredi 14 mars entre 13 h 30 et 16 h 30**  
**Succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre**

Tu as entre 11 et 17 ans? On t'invite à un rendez-vous pour venir jouer entre amis! Grâce à vos judicieuses suggestions, la collection de jeux de société de la Bibliothèque Jean-Lapierre a pris de l'expansion ces dernières semaines! Alors, pourquoi ne pas venir tester toutes ces nouveautés? De Hanabi à Betrayal, des jeux où tu dois coopérer, à des jeux stratégiques comme Root ou Citadelles, sans oublier des jeux artistiques comme Canvas... il y en a pour tous les goûts!

Profite des supers espaces de la bibliothèque pour découvrir les meilleurs classiques et les nouveautés! En plus, des experts seront sur place pour expliquer les règles. C'est 100 % libre et gratuit. Que tu viennes en solo ou en gang, tu peux t'amuser, chiller et même grignoter une collation.

Aucune inscription requise.



## Contes en pyjama

**Vendredi 14 mars à 18 h 30**  
**Succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre**

Enfilez votre plus beau pyjama et venez vous réchauffer le cœur en famille à la bibliothèque. Au programme : des histoires, du maïs soufflé et de jolies lumières pour vivre une soirée des plus réconfortantes.

Inscription requise (places limitées).

## Patinages libres

**Dimanche à 14 h : patinage pour tous (CTMA)**  
**Lundi à 13 h : patinage pour tous**  
**Mardi à 13 h : patinage pour tous**  
**Mardi à 14 h 30 : patinage autonome (Desjardins)**  
**Mardi à 15 h 30 : hockey libre préscolaire**  
**Mercredi à 10 h 30 : patinage pour tous (Desjardins)**  
**Mercredi à 13 h : patinage pour tous**  
**Mercredi à 18 h : patinage pour tous (CTMA)**  
**Jeudi à 13 h : patinage pour tous**

**Jeudi à 14 h : patinage autonome (CTMA)**  
**Vendredi à 10 h 30 : patinage autonome (Desjardins)**  
**Vendredi à 13 h 30 : patinage autonome (Desjardins)**  
**Vendredi à 14 h 30 : patinage pour tous (Desjardins)**  
**Samedi à 15 h : patinage autonome (CTMA)**  
**Samedi à 16 h : patinage pour tous (CTMA)**

**\* En rouge : patinages supplémentaires**



## Bains communautaires



**Bains familiaux**

- Mercredi 18 h
- Samedi 16 h
- Dimanche 16 h

## Plein air

Profitez de la belle neige que nous avons cet hiver lors d'une sortie en plein air : ski, raquette, randonnée...

Pour connaître tous les sentiers entretenus par la Municipalité, rendez-vous au [www.muniles.ca/loisirs-et-culture/sport-et-plein-air/parcs-et-nature/](http://www.muniles.ca/loisirs-et-culture/sport-et-plein-air/parcs-et-nature/).

## À la découverte des maisons traditionnelles des îles Racines et héritage architectural



D'ici le 1<sup>er</sup> avril 2026, toutes les municipalités régionales de comté (MRC), y compris la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine, devront avoir en main un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940. Cet exercice vise à brosser un portrait clair de l'état du patrimoine bâti des îles pour mieux le protéger, le valoriser et le faire rayonner. Pour préparer le terrain, nous vous proposons, en 2025, une chronique mensuelle dédiée aux différents types architecturaux qui façonnent le paysage des îles. Ces chroniques s'appuient sur un travail préliminaire<sup>1</sup> réalisé dans le cadre de cet inventaire.

En ce mois de février, voici la **maison madelinienne**, qui, inspirée de la maison acadienne présentée dans la chronique de janvier, conserve ses proportions et sa simplicité fonctionnelle. Introduite aux îles environ entre 1880 et 1920, elle se distingue toutefois par un détail clé : sa façade principale est cette fois-ci placée sur le mur pignon, rappelant l'influence des traditions architecturales de la Nouvelle-Angleterre, apportées par les Acadiens ayant fréquenté les colonies anglaises. Ce changement à la façade principale permet notamment aux habitants de se protéger de la pluie et de la neige pouvant dévaler le versant de la toiture à deux versants droits. Ce style unique, particulièrement présent sur L'Île-du-Havre-Aubert et à L'Étang-du-Nord, représente, en quelque sorte, le symbole même de la maison traditionnelle des îles répandu dans toutes les publicités et outils promotionnels touristiques.

La maison madelinienne est construite sur un niveau et demi, avec des chambres aménagées dans le comble. De plan carré ou rectangulaire de 16' à 24' de côté, ses fondations sont simples et peu profondes. La toiture, recouverte à l'origine, de bardeaux de cèdre, est parfois agrémentée de lucarnes qui ajoutent à son charme et sa fonctionnalité en éclairant les espaces sous le toit.

La façade pignon comprend une porte en bois accompagnée d'une fenêtre au rez-de-chaussée, tandis que l'étage est percé de deux plus petites fenêtres créant une symétrie dans la composition d'ensemble. Les fenêtres à guillotine, en bois, sont dotées de contre-fenêtres (les châssis doubles) pour résister aux intempéries, tout comme la porte, qui est parfois équipée d'une contre-porte.

Sur le mur latéral s'ajoute quelques fois un appentis ou un tambour pour améliorer le confort et protéger l'entrée secondaire des vents dominants. Dans d'autres cas, la maison est agrandie sur les deux niveaux, formant un plan en T, sans rompre l'harmonie des proportions.

La maison madelinienne représente ainsi un mariage réussi entre la tradition héritée des premiers Acadiens et une transition vers une habitation toujours un peu plus confortable et adaptée au climat local.



**Au cours des prochains mois, suivez nos chroniques pour voir comment les maisons ont évoluées au fil du temps. Vous possédez ou connaissez une maison acadienne ou une maison ancienne? Participez à notre collecte d'informations en vous rendant sur notre recensement en ligne et en nous racontant la petite histoire de votre maison ou de celles de votre canton au [www.citoyen.muniles.ca](http://www.citoyen.muniles.ca), dans la section Grands projets, ou en nous contactant directement au 418 986-3100, poste 118 ou à [mhverdier@muniles.ca](mailto:mhverdier@muniles.ca).**



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de résolution relatif à une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de construire un bâtiment commercial modéré (C2) sur les lots 4 678 938 et 3 599 442, situé en retrait du chemin de La Vernière dans le village de L'Étang-du-Nord, alors que ces lots sont actuellement situés dans la zone Ra34 où seules l'habitation unifamiliale (H1) et l'activité agricole légère (A1) sont autorisées.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2025, le conseil a adopté le premier projet de résolution numéro R2412-1472 intitulé comme suit :

« Adoption du premier projet de résolution – Dépôt d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Propriétaire des lots 4 678 938 et 3 599 442 – Chemin de La Vernière – Village de L'Étang-du-Nord »

Ce PPCMOI vise la construction d'un bâtiment commercial modéré destiné à la réalisation et à la maintenance (entrepôt et atelier) du développement résidentiel projeté sur les lots adjacents. La superficie au sol prévue est de 185,8 mètres carrés. Le revêtement des murs sera en déclin de vinyle ou en revêtement d'ingénierie de fibre haute densité (canexel) et la toiture en bardeaux d'asphalte.

2. Une assemblée publique de consultation portant sur ce premier projet de résolution aura lieu le mardi 11 mars 2025, à compter de 18 h 30, à la mairie sise au 460, chemin principal, à Cap aux Meules.

3. Toute personne intéressée peut également se faire entendre en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du chef de section - urbanisme, Ludovic Laroche, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [llaroche@muniles.ca](mailto:llaroche@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

La réception des commentaires dure jusqu'à la levée de l'assemblée publique.

4. Le premier projet de résolution numéro R2412-1472 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie de ce premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Affaires municipales – Règlements municipaux – Avis et projets de règlement où vous trouverez « Premier projet de résolution n° R2412-1472 ».

Il est également possible d'obtenir une copie du premier projet de résolution en s'adressant au Service du greffe sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ou par courriel à [greffe@muniles.ca](mailto:greffe@muniles.ca).

5. Renseignements complémentaires

Pour plus d'information relativement à ce premier PPCMOI, que ce soit pour les détails du projet ou pour la localisation des zones touchées et des zones contiguës, vous pouvez communiquer avec le chef de section - urbanisme, Ludovic Laroche, au 418 986-3100, poste 116, ou par courrier électronique à [llaroche@muniles.ca](mailto:llaroche@muniles.ca).

6. Prochaine étape

Une fois l'étape de consultation publique franchie, le conseil adoptera, avec ou sans changement, un second projet de résolution et soumettra celui-ci au processus d'approbation référendaire tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce vendredi 21 février 2025

Alexandra Vigneau, greffière

# Informations en rafale

## Médaille de chien 2025

La Municipalité rappelle aux propriétaires de chiens qu'il est obligatoire de se procurer une licence et de faire porter une médaille au cou de l'animal.

La médaille, au coût de 25 \$, par an permettra d'identifier votre animal si celui-ci devait s'échapper. Elle permettra à la Municipalité de communiquer avec le propriétaire plus facilement.

### Où vous procurer une médaille?

- En appelant au 418 986-3100, vous déclarez votre animal. À la réception de la facture, vous payez les frais via votre institution bancaire. La Municipalité pourra ensuite vous envoyer une médaille par la poste.
- À la mairie au 460, chemin Principal.
- Au point de service de L'Île-du-Havre-Aubert au 280, chemin du Bassin.



## Changements dans l'horaire des bains communautaires

Voici le nouvel horaire des bains libres, en vigueur dès maintenant :

- Lundi 20 h 30 : bain 4 couloirs
- Mardi 20 h : bain adulte
- Mercredi 15 h : bain 50 ans et +
- Mercredi 18 h : bain familial
- Mercredi 20 h : bain 4 couloirs
- Samedi 16 h : bain familial
- Samedi 17 h : bain adulte
- Dimanche 16 h : bain familial

Les bains communautaires sont gratuits.



## Diffusion de la soirée publique d'information sur l'érosion

Le 27 novembre dernier se tenait la 3<sup>e</sup> édition d'une séance publique d'information sur la thématique de l'érosion côtière, au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord. Constatant une hausse des demandes chez les citoyens, particulièrement depuis l'ouragan Fiona, la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine souhaitait offrir aux citoyens un espace de discussion qui leur permettait d'échanger directement avec les différents intervenants concernés par l'érosion côtière. C'est ainsi qu'elle a convié citoyens, partenaires locaux et ministères autour d'une formule mixte de kiosques et de présentations. Au total, 28 intervenants ont tenu 11 kiosques d'information, 5 conférences ont été présentées et 3 capsules vidéo ont été diffusées. L'événement a permis de rejoindre plus de 70 citoyens.

Pour révisionner l'ensemble des conférences et capsules vidéo, rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), sous les onglets *Développement et affaires*, *Érosion et submersion côtières* et *Présentations publiques*.



## Logements à louer

### HLM de Grande-Entrée situé au 405, route 199 :

Logement 3 ½ pièces situé au 2<sup>e</sup> étage, pour personnes âgées



### HLM de Bassin, situé au 576, chemin du Bassin :

Logement 3 ½ pièces situé au 2<sup>e</sup> étage, pour personnes âgées

Le demandeur doit satisfaire aux critères d'admissibilité de l'Office municipal d'habitation des îles-de-la-Madeleine (OMH).

Pour information, vous pouvez visiter le site Web [www.omhilesdelamadeleine.com](http://www.omhilesdelamadeleine.com), ou contacter l'OMH au 418 937-2130 ou par courriel à [omhiles@muniles.ca](mailto:omhiles@muniles.ca).